



COMPTE-RENDU
DE LA
RENCONTRE PETITION –
« Stationnement résident à 15€ pour tous »

Vendredi 10 janvier de 15h à 16h

Salle 926

Assistaient à la réunion :

Membres du Conseil municipal de la Ville de Strasbourg :

- Carole ZIELINSKI, Adjointe à la Maire de Strasbourg en charge de la démocratie locale, les initiatives et participation citoyennes ;
- Pierre OZENNE, Adjoint à la Maire de Strasbourg en charge des espaces publics partagés, les voiries et foires et marchés ; élu référent de Koenigshoffen

Porteuse de la pétition :

- Madame Farah BADSI

Assistait également :

- Léna PRYEN, chargée de mission démocratie locale

Introduction :

Carole ZIELINSKI : La pétition s'est clôturée le 8 janvier 2025 avec 482 signatures comptabilisées.

Farah BADSI : Souligne le fait que la création de compte pour la signature de la pétition a freiné beaucoup de personnes pour signer la pétition. La reprise de la pétition par des articles de presse a permis d'aller jusqu'aux 482 signatures.

Accueil et présentation du déroulé de la rencontre par Carole ZIELINSKI.

Deux points sont prévus à l'ordre du jour :

- Présentation du projet de la pétition
- Temps d'échanges

1. Temps d'échange

Farah BADSI : Pourquoi avoir fait le choix d'augmenter le prix de l'abonnement résident de 15€ à 30-40€ ? Pourquoi doubler directement le prix ? Qu'est-ce qui vous a poussé à faire une nouvelle base de calcul en créant des catégories de paiement ? Comment justifie-t-on les différences de prix alors que le service est le même ?

La première réforme faisait le calcul des catégories sur la base du revenu. Depuis janvier 2025, le calcul se base sur le quotient familial.

La zone de stationnement de Madame Badsa a une forte demande. Elle doit régulièrement se garer loin, ce qui selon elle ne vaut pas les 40€ payés par mois.

Pierre OZENNE : Il y a eu un dézonage pour que la zone 2 puisse se stationner en zone 7 du fait de la forte demande de place à ces endroits.

Farah BADSI : Propose de ne pas catégoriser pour avoir un prix abordable pour toutes et tous. Le nouveau système de tarification ne lui convient pas.

Pierre OZENNE : La réforme du stationnement a été faite pour organiser l'espace public pour que les personnes plus vulnérables disposent d'espace et puissent profiter de l'espace publique sans contrainte. La nouvelle tarification permet pour celles et ceux qui ont le choix, et qui ont la possibilité d'utiliser des alternatives au stationnement en voirie de revoir leur manière de stationner leur véhicule. Cela permet d'éviter le stationnement permanent dit « ventouse » qui bloque des places de parking.

Le stationnement ventouse en voirie était important avant la réforme du stationnement en mars 2023. Il gênait le quotidien de nombreuses entreprises, notamment de service à la personne (soins) ou des

artisans, ces dernier·es n'acceptaient plus de clients à cause de l'absence de place de stationnement. Cela n'était plus tenable.

Plusieurs mesures ont été prises par la commune et l'Eurométropole. Le tarif du stationnement en ouvrage a été abaissé de 120€ à 60€. Les parkings en ouvrage ont été rénovés. Lorsqu'on dispose d'un abonnement dans les parkings en ouvrage, 1h de parking en voirie est incluse dans son abonnement, pour permettre du stationnement court de proximité de son logement.

La tarification égale pour toutes et tous n'est pas équitable. Il doit être adapté en fonction des revenus des ménages. Le tarif du stationnement en voirie pour les revenus bas n'a pas augmenté avec la réforme.

La mise en place de la progressivité des tarifs permet de libérer des places de stationnement en voirie par les personnes qui avaient un parking privé et qui ne l'utilisait pas. Au Neudorf, cette réforme a permis une bonne réorganisation de la voirie et il est observé moins de stationnement sauvage.

Le logiciel de mise en place de la tarification ne permettait pas de mettre en place directement le calcul du tarif à partir du quotient familial. C'était une mesure transitoire qui a été réglée depuis janvier 2025.

Ce changement a permis une meilleure prise en compte des situations des familles monoparentales. Les frais de vie sont plus conséquents pour ces familles. Une demi-part a été ajoutée pour les familles monoparentales pour permettre un calcul plus juste.

50% des ménages avec un abonnement payent 40€ ; 15% qui payent 40€ ; 35% payent 30€ : situation au 1^{er} janvier.

Farah BADSI : Le nouveau calcul à partir du quotient familial est une bonne amélioration car elle a permis de baisser le prix de l'abonnement d'un ménage.

Pierre OZENNE : C'est une réforme utile pour une meilleure utilisation des places déjà existantes. Diminution du différentiel entre parking ouvrage et parking voirie.

Farah BADSI : 8€ les deux jours pour le week-end c'est excessif. La collectivité ne peut pas connaître la réalité des dépenses dans les ménages. Les charges de logement peuvent être importantes malgré un salaire moyen. Ce qui rend l'application des seuils injuste.

Pierre OZENNE : Il y a un corolaire entre le montant d'un loyer payé et le montant des revenus. La ville combat les passoires thermiques qui ne doivent pas être loués et doivent être rénovés. Ces appartements mal isolés et mal chauffés engendrent des charges excessives pour ses occupant·es.

Farah BADSI : L'exemple du logement était pour illustrer que la ville ne peut pas connaître les dépenses personnelles des individus.

Carole ZIELINSKI : Une décision publique ne peut être prise par une addition de cas par cas. Sur la politique stationnement, l'espace public appartient à tout le monde et à personne en même temps. La voiture est la seule chose privée qu'on autorise à stationner sur l'espace public. Cette politique a pour but de l'organiser et de le rendre accueillant pour tout le monde.

La politique a été faite avec des critères objectifs : l'utilisation de la voiture par les citoyens-nes et la meilleure utilisation des places de parking existants.

Pierre OZENNE : À Strasbourg, 60% des ménages ont un véhicule ; 40% n'en ont pas.

Farah BADSI : La zone habitée a des places de parking pour les personnes qui l'utilisent ponctuellement pour profiter du centre-ville ce qui génère une forte demande dans les parkings voiries.

Pierre OZENNE : Pendant le marché de Noël, les habitant-es de la Grande-île abonné-es au stationnement en voirie peuvent bénéficier des parkings Kléber et Gutenberg sans surcoût. Les parkings d'ouvrage ne sont accessibles qu'aux résidents pendant cette période.

L'abonnement illimité en transport en commun et stationnement dans les parkings relais est à 13€ par mois grâce à la prise en charge de 75% par l'employeur.

La gamme tarifaire s'étend de 13€ à 90€ pour répondre au maximum de situation.

Les zones violettes permettent d'avoir des poches de stationnement avec une durée limitée : 1h30 de stationnement à 2€. Le stationnement résident y est interdit pour permettre aux personnes de passage de courte durée d'avoir du stationnement. On en trouve place du Temple Neuf, rue des Juifs, St Pierre le Jeune. Elles seront peut-être amenées à évoluer selon le bilan et leur utilité. Les chiffres d'occupation des zones violettes ont montré leur pertinence avec une bonne rotation des véhicules.

Carole ZIELINSKI : La voiture a un impact sur tous les habitant-es de la ville : sur la santé avec la concentration des émissions de voiture, sur l'encombrement des voies qui rend difficile l'accessibilité et la pratique des trottoirs, etc. L'argument financier est efficace pour libérer de l'espace.

Farah BADSI : Recherche des prix des abonnements dans les autres villes pour comparer.

- Nancy : 14€ mensuel avec 1 mois gratuit = 154€ par an / 480€ an
- Metz : 11 ou 22€ mensuel
- Bordeaux : 15€ par mois et 6€ la semaine
- Toulouse : 11€ par mois
- Montpellier : 15€ mois ou transport +3€ pour le stationnement
- Marseille : 11€ par mois / 70€ le semestre
- Nice : 23€ par mois
- Lille : 25€ par mois – Tarif solidaire à 15 ou 10€
- Brest : 20€ par mois

Dans toutes ces villes il y a un tarif abordable et pas de catégorisation selon les revenus.

Pierre OZENNE : Il faut mettre en parallèle ces prix et le niveau d'embouteillage de la ville, le nombre de véhicules par ménage qui sont plus importants dans ces villes.

Farah BADSI : Demande de trouver un tarif plus juste. Un compromis entre 15 et 40€.

Pierre OZENNE : Des choses sont perfectibles par rapport au seuil.

Il y a aussi la gratuité du stationnement en voirie pour les personnes qui utilisent l'autopartage (exemple : citiz).

Le nombre de train et de bus a été augmenté sur les lignes desservant l'Eurométropole.

Farah BADSI : En fonction des lieux de travail, tout n'est pas accessible en transport en commun et tout n'est pas fiable non plus. Elle n'a pas d'autres choix que d'utiliser sa voiture et demande un tarif plus abordable et de ne pas catégoriser les personnes.